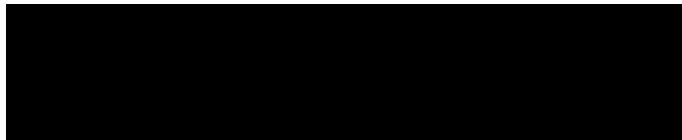


PAR COURRIEL

Québec, le 17 juillet 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.083



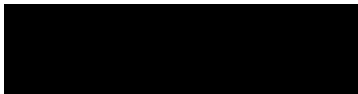
Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 4 juin dernier, visant à obtenir tout document relatif au comité d'exception sur les chirurgies d'affirmation de genre pour les moins de 18 ans, incluant les communications internes et externes, le contexte dans lequel ce comité a été formé, qui en fait partie, combien de demandes ont été faites ainsi que les verdicts sur celles-ci. S'il y a lieu, les documents qui balisent les cas admissibles.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous informons qu'il n'y a pas de comité d'exception pour les moins de 18 ans. En effet, les demandes pour les mineures sont traitées dans le comité d'exception. Vous trouverez ci-joint un tableau qui contient des informations sur ce comité.

Vous trouverez, annexés à la demande, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,



Josée Martel

p. j. 2

N/Réf. : 25-GA-00140